

Côté piétons et cyclistes

Pendant toute la durée des travaux, les cheminements cyclistes sont maintenus et protégés.

Après les travaux :

🚶 Circulation dans le sens Sud-Nord :

La continuité cyclable sera assurée avec la création d'une piste cyclable protégée reliant la rue du Faubourg Saint-Denis à la rue Marx Dormoy.

🚶 Circulation dans le Sens Nord-Sud : face au square de Jessaint et à la déchetterie, les cyclistes circulent dans une voie bus ouverte aux cyclistes.

Côté voitures

Pendant les travaux :

🚗 La circulation motorisée sur le boulevard de la Chapelle est limitée à 30 km/h.

🚗 La rue Pajol est ponctuellement fermée à la circulation. Un accès, pour les véhicules de livraison et de secours est maintenu à l'Est du square Louise de Marillac.

🚗 La rue de Jessaint est ponctuellement fermée à la circulation.

Après les travaux :

🚗 La circulation motorisée sur les boulevards de la Chapelle et de la Villette est limitée à 30 km/h.

🚗 Circulation dans le sens Sud-Nord :

- Face à la station de métro :
2 voies de circulation pour les voitures.

- Face au square Louise de Marillac : 3 voies de circulation, dont un « tourne à gauche ».

🚗 Circulation dans le sens Nord-Sud :

- Face au square de Jessaint :
2 voies de circulation.

- Face à la déchetterie :
2 voies de circulation de type « tourne à gauche ».

🚗 Suppression définitive du stationnement sur la rue Pajol, côté square Louise de Marillac uniquement.

🚗 Les places de stationnement rue de Jessaint initialement situées au Sud (côté square), seront déplacées côté Nord.

CONTACTS

MAITRE D'OUVRAGE MAIRIE DE PARIS

MAITRE D'ŒUVRE

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
SECTION TERRITORIALE DE VOIRIE - CENTRE
31 RUE MAUCONSEIL, PARIS 1^{ER} / TÉL. 01 44 76 65 00
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H30

ENTREPRISES

FAYOLLE ET FILS / EVESA / CITEOS - COGELUM
SIGNATURE / AXIMUM

Plus d'infos

Sur chantiers.paris.fr
et au 3975*

*0,05 € PAR MINUTE + LE PRIX NORMAL DE L'APPEL

C'est quoi, ce chantier au carrefour du boulevard et de la place de la Chapelle ?



Projet d'aménagement du carrefour situé entre le boulevard et la place de la Chapelle (photomontage) © Mairie de Paris

L'aménagement de la promenade urbaine entre les stations Barbès et Stalingrad a débuté en juin 2018. **Fin 2019, au terme de 18 mois de travaux, se déplacer à pied sera plus agréable, plus confortable et plus sûr** grâce notamment au désencombrement et à l'élargissement du terre-plein central et des trottoirs. La nouvelle promenade urbaine favorisera également de nouveaux usages.

Jusqu'à juillet 2019, c'est au tour du carrefour entre le boulevard et la place de la Chapelle d'être aménagé. En plus des aménagements pour le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes, le square Louise de Marillac sera étendu et réaménagé et les abords du square Jessaint seront végétalisés. Ces aménagements permettront de créer une « oasis urbaine » place de la Chapelle, comme souhaité par les Parisien.ne.s lors du vote du Budget participatif de 2016.

Quoi ?

Aménagement d'une nouvelle partie de la future promenade urbaine qui s'étendra entre les stations Barbès et Stalingrad. Création d'une « oasis urbaine »

Où ?

Carrefour de la place de la Chapelle, y compris les squares Jessaint et Louise de Marillac

Quand ?

Du 7 février à juillet 2019

NOUS FAISONS AU PLUS VITE ET AU MIEUX
POUR LIMITER LA GÊNE OCCASIONNÉE.
MERCİ POUR VOTRE PATIENCE.

PARIS
SE TRANSFORME



Les travaux de voirie

- ▲ **Élargissement des trottoirs autour des deux squares et aménagement de « trottoirs traversants »** rue Pajol et rue de Jessaint. Le trottoir traversant est un prolongement du trottoir sur la chaussée. Il offre aux piétons une continuité de cheminement sans dénivelé et un confort de déplacement.
- ▲ **Élargissement des trottoirs autour de la station de métro** de La Chapelle et de la déchetterie.
- ▲ **Création d'une traversée piétonne entre la station de métro et l'espace de tri**, afin de relier les deux parties du terre-plein central.
- ▲ **Élargissement du trottoir à l'angle de la rue Louis-Blanc et du boulevard de la Chapelle.** Le kiosque qui se situait aux abords du square Louise de Marillac sera installé à cet endroit.
- ▲ **Élargissement du trottoir face au théâtre des Bouffes du Nord.**
- ▲ Création de **deux passages piétons surélevés** derrière la station de métro de La Chapelle afin de relier les trottoirs au terre-plein central.
- ▲ Déplacement de 50 mètres du **quai bus situé face au square Louise de Marillac.** Il se trouvera face au n° 32 boulevard de la Chapelle.
- ▲ **Création d'une piste cyclable protégée place de la Chapelle.** Les cyclistes l'emprunteront pour aller en direction de la rue Marx Dormoy et de la rue de la Chapelle.
- ▲ **Installation d'un séparateur en granit au Sud du square Louise de Marillac** afin de protéger les cyclistes circulant sur la piste.
- ▲ **Création d'une station Vélib'** face au n°24 place de la Chapelle, face au square Jessaint.

La promenade urbaine en bref

- ▲ Tout le long de la promenade urbaine, l'espace public sera rééquilibré au profit des piétons : les trottoirs et le terre-plein seront élargis.
- ▲ De nouveaux passages piétons Est-Ouest et Nord/Sud seront créés.
- ▲ La circulation motorisée sur l'axe des boulevards de la Chapelle et de la Villette sera limitée à 30 km/h.
- ▲ Les pistes cyclables seront élargies et mieux protégées sur toute la longueur de la promenade urbaine (1,4 km).

Vers de nouveaux usages

- ▲ Un espace d'apprentissage du vélo.
- ▲ Des activités de réparation de vélos.
- ▲ Un espace sportif.
- ▲ Un aménagement de glisse urbaine.
- ▲ Un lieu d'exposition (pont de la gare du Nord).
- ▲ Un espace d'agriculture urbaine.
- ▲ 3 kiosques commerciaux à l'extrémité Est de la promenade.

L'aménagement de « l'oasis urbaine »

▲ Agrandissement et réaménagement du square Louise de Marillac

Place de la Chapelle, le square Louise de Marillac est agrandi au Nord de la rue Pajol ainsi qu'à l'Est, sur l'esplanade existante. Au terme des travaux, **540 m² d'espace vert supplémentaires** permettront d'étendre les massifs et de créer de nouvelles entrées qui faciliteront la traversée du jardin.



À proximité, un espace muni d'une borne électrique permettra l'organisation d'animations régulières au sein du jardin.

Le kiosque sera quant à lui transformé en « boîte à livres » et donnera au centre du square une vocation de bibliothèque « hors les murs ». Ainsi, chaque été, des bibliothécaires ou des animateurs pourront inviter les promeneurs à découvrir des ouvrages, feuilleter des livres, en écouter...

Les pieds des arbres seront végétalisés aux abords des deux squares.
Le boulevard de la Chapelle, le long du square Louise de Marillac (photomontage).
© In Situa / Mairie de Paris

▲ Aménagement des abords du square Jessaint

Une grande jardinière sera aménagée le long du square pour offrir un écrin de verdure au jardin et l'isoler de la rue de Jessaint.



Le passage aux pigeons qui surplombe le square et les voies ferrées, sera lui aussi végétalisé. Des bacs y seront installés et permettront à l'association Emmaüs Solidarité d'étendre son action à cet espace.

La jardinière de la rue de Jessaint, installée le long du square (Photomontage).
© In Situa / Mairie de Paris